

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 29 MARS 2014

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de SAINTE-MAURE sous la présidence de Monsieur Christian BARILLET, Maire sortant.

ETAIENT PRESENTS : M. CHAMPIGNY, Mme MAINGAULT, M. FILLIN, Mme FOUASSE, M. L'HERMINE, Mme VACHEDOR, M. ANDRÉANI, Mme THÉRET, M. LOIZON, Mme RICO, M. BLANCHARD, Mme SAILLARD, M. JACQUETTE, Mme FILLIN, M. MEGOEUIL, Mme DE PUTTER, M. BASSEREAU, Mme MEGOEUIL, M. GUÉRIN, Mme DRAULT, M. DELOUZILLIERE, M. BARILLET, Mme GOUZIL, M. TERRASSIN, Mme PIOLOT, M. GALLAND, Mme GILLIOTTE.



M. BARILLET, Maire sortant, ouvre la séance et remet la présidence à M. BASSEREAU, le doyen d'âge (cf. article L.2122-8 du C.G.C.T.) qui procède à l'appel nominal des Conseillers municipaux élus et constate que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Les résultats des élections sont les suivants :

- Liste « ENSEMBLE POUR SAINTE-MAURE-DE-TOURAINES » : 1 162 voix – 21 sièges
- Liste « SAINTE-MAURE 2020 » : 974 voix – 6 sièges

1. ELECTION DU MAIRE

M. BASSEREAU a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

➤ Appel des candidatures :

Il est procédé à l'appel des candidats.
M. CHAMPIGNY se déclare candidat.

➤ Constitution du bureau :

Le conseil municipal a désigné Mme MEGOEUIL, en qualité de secrétaire et Mme RICO et M. TERRASSIN comme assesseurs.

➤ Déroulement de chaque tour de scrutin :

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a déposé son enveloppe dans l'urne. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne. Le nombre des conseillers qui n'a pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultat du premier tour de scrutin :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **27**
- Bulletins nuls à déduire : **6**
- Suffrages exprimés : **21**
- Majorité absolue : **12**

A obtenu :

- **M. Michel CHAMPIGNY : 21 voix**

M. CHAMPIGNY, nouveau Maire élu, prend la présidence de la séance.

2. DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le Maire a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 à L.2122-2-1 du CGCT, la commune peut disposer de **huit** adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour de **six** adjoints. M. Champigny propose de reconduire cette disposition. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à **six** le nombre d'adjoints au maire.

Délibération

M. le Maire a indiqué au Conseil municipal qu'en application des articles L.2122-1 à L.2122-2-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune peut disposer de huit adjoints au maire au maximum.

Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de six adjoints. M. Champigny propose de reconduire cette disposition. Au vu de ces éléments, il propose au Conseil municipal de fixer à six le nombre des adjoints.

**Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL:**

- **DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés, de fixer à 6 (six) le nombre des Adjointes conformément aux articles L.2122-1 à L.2122-2-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

3. ÉLECTION DES ADJOINTS

Le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art.L.2122-4 et L.2122-7-2 DU CGCT).

Le Maire demande le dépôt des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

Il ne constate qu'**une liste** de candidats. Cette liste est :

- « Ensemble pour Sainte-Maure-de-Touraine » composée de : Mme MAINGAULT Nathalie, M. FILLIN Alain, Mme FOUASSE Gerdina, M. L'HERMINE Reynold, Mme VACHEDOR Claire, M. ANDRÉANI Jean-Pierre.

Il est procédé à l'élection des adjoints au maire dans les mêmes conditions que l'élection au Maire.

◆ **Résultat du premier tour de scrutin :**

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **27**
- Bulletins nuls à déduire : **6**
- Suffrages exprimés : **21**
- Majorité absolue : **12**

M. le Maire précise que le doyen des conseillers municipaux, la secrétaire et les assesseurs devront signer les procès-verbaux d'élection avant de quitter la séance.

M. le Maire s'adresse à l'ensemble des conseillers et au public :

« Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie de l'accueil que vous venez de me témoigner pour cette nomination mais à tout seigneur, tout honneur.

Je remercie en premier M. Michel BASSERREAU, le doyen de la séance d'avoir présidé à l'installation du nouveau conseil municipal et je sais, te connaissant bien, que pour Toi homme discret et réservé, que cependant au travers de ta présidence et cet instant solennel, pas seulement de formalisme et de procédure, il y a également dans ce moment et dans ce rôle que tu viens d'endosser du sens et de la symbolique.

***Du sens,** toi Michel retraité du Service Public, qui a donné de nombreuses années de ta vie professionnelle à servir ton entreprise (ERDF) et ses abonnés.*

***Et de la symbolique,** car tu as fait le choix à nouveau de t'engager pour les six prochaines années de ta vie personnelle à servir les habitantes et habitants de Sainte-Maure-de-Touraine dans un rôle de conseiller aux finances. Merci encore à Toi.*

C'est avec joie, honneur et humilité que j'accepte d'assumer la mission que vous venez de me confier après MM. DESACHÉ, GUIGNARD, DUFOUR, COUTRIS, BARILLET 60 années se sont écoulées.

Servir les Sainte-Mauriennes et Sainte-Mauriens, c'est bien là l'essentiel même de notre engagement et l'essentiel de ce qui nous rassemble ce matin.

Je veux remercier devant vous l'ensemble de mes colistières et colistiers qui par leur vote ce matin viennent de me témoigner toute leur confiance en m'accordant les responsabilités de Maire de Sainte-Maure-de-Touraine. Je leur souhaite à toutes et tous la bienvenue. Je souhaite également la bienvenue aux membres de la liste sortante qui nous accompagnent et qui auront à cœur de travailler en collaboration avec les élus majoritaires pour le développement de notre cité et les remercie pour le travail effectué pendant cette décennie.

Je mesure à la fois l'honneur qui m'est fait, mais également son importance et la responsabilité qui m'incombe pour l'avenir de notre ville.

Enfin je suis très heureux, et comment le serais-je à moins, de constater que vous avez répondu nombreux ce matin à l'invitation pour la mise en place du nouveau gouvernement made in Champigny et je vous remercie de votre fidélité.

Je voudrais dire quelques mots de remerciements aux agents municipaux administratifs et techniques et les rassurer sur mes intentions, de les soutenir et de leur apporter toute mon attention afin que chacun travaille dans un climat de confiance et de sérénité.

Je renouvelle de suite toute ma confiance à notre directrice générale des services Mme BONNAMY, qui depuis deux années maintenant dirige les services de la mairie et veillera à nous

apporter toute la transparence sur les dossiers qui sont déjà engagés dans le souci de travailler en bonne intelligence.

Enfin un grand merci à toutes celles et tous ceux qui ont fait le choix de nous accorder leur confiance. C'est pour nous élus :

- 1) Un pacte de légitimité*
- 2) Un socle de confiance*
- 3) Et aussi de fortes responsabilités.*

Aujourd'hui je suis devenu le maire de toutes les Sainte-Mauriennes et tous les Sainte-Mauriens et cela au-delà des clivages, des sensibilités de chacun, des convictions personnelles et des intérêts particuliers.

Nous devons œuvrer dans le sens de l'intérêt général et du bien commun.

Je remercie toutes les personnes qui ont travaillé à mes côtés dans cette campagne électorale 2014 et plus particulièrement celles et ceux qui ont décidé de donner un peu de leur temps à notre ville et à ses concitoyens pour faire vivre Sainte-Maure-de-Touraine dans son développement et son rayonnement en apportant de la sagesse, du dialogue, de la souplesse et de la compétence qui sont selon moi des valeurs citoyennes que je veux porter avec vous dans le respect de l'autre et du bien d'autrui.

C'est, chers amis, avec cette volonté forte, collective et ambitieuse que nous allons développer Sainte-Maure-de-Touraine pour que notre cité, que votre ville retrouve son potentiel attractif, sportif, commercial, culturel et industriel et qui dépasse les limites de notre territoire.

Je veux rassembler notre ville et ses citoyens autour d'un projet de développement durable dans la compétitivité, la confiance et la transparence.

Je veux œuvrer au développement de la construction et apporter une attention toute particulière aux logements de personnes ayant un handicap.

Je veux servir ma ville et ses habitants et défendre toutes les causes qu'elles soient petites ou plus importantes.

Je veux continuer à être à l'écoute de tous les citoyens de Sainte-Maure en apportant une dose de démocratie car il n'y a jamais de vérité toute faite.

Je m'engage à veiller à la sécurité et aux biens des personnes et même d'en faire une priorité.

Je prends devant vous l'engagement d'être un acteur principal au sein même de la communauté de communes.

Voilà mes amis ce que je voulais vous dire dans ce premier contact avec les élus et la population de Sainte-Maure-de-Touraine.

Encore une fois merci à tous.

Je vous invite maintenant tous à vous rendre dans la salle des fêtes pour lever ensemble, tous ensemble, le verre du succès et de la convivialité.

Merci ».

M. Barillet souhaite prendre la parole :

« Nous prenons acte de la désignation du nouveau maire de Sainte-Maure-de-Touraine.

Nous avons décidé de ne pas engager de recours sur la légalité de son élection comme je l'avais évoqué dimanche soir, ceci pour deux raisons :

- D'abord notre souhait de ne pas amplifier la perturbation que va connaître la gestion de la commune.*
- Ensuite parce que nous préférons utiliser cette enceinte du conseil municipal afin de porter à la connaissance et débattre de certaines pratiques électorales.*

Nous le ferons progressivement, sereinement, résolument en lien avec la citoyenneté, thème de l'année 2014 voté à l'unanimité par le conseil municipal le 1^{er} juillet 2013, en particulier par M. CHAMPIGNY et plusieurs conseillers de son équipe ici présents.

Je voudrais aussi indiquer que j'ai rencontré Michel CHAMPIGNY, mardi 25 mars à sa demande. Je l'ai assuré de notre totale disponibilité pour le transfert des dossiers des projets en cours sachant que les services municipaux ont toutes les informations et que, nous élus, nous répondrons à toutes les questions qu'il pourrait avoir.

Lors de cette rencontre avec Michel Champigny nous avons évoqué d'autres sujets sur lesquels je reviendrai plus tard.

Je terminerai en réaffirmant notre engagement sans compter pour le développement de la commune dans un rôle d'opposition comme force de proposition exigeante et constructive.

M. le Maire lève la séance officiellement et donne la parole au public.



INFOS DIVERSES

- Manifestations du 30 mars :
 - Interclubs du Judo au gymnase
 - Vide-grenier au Parc R. Guignard
 - Randonnée pédestre du développement durable
 - Début du tournoi de tennis.

- Vendredi 4 avril à 14 h 30 en Vaux : Journées Européennes des Métiers d'Arts chez Laurent LISSY.

- Samedi 5 avril : Cérémonie du souvenir des « Enfants de Troupe », rassemblement à 11 h 00 au Monument aux Morts, vin d'honneur suivi d'un déjeuner à la salle des fêtes.

- Lundi 14 avril à 20 h30 : premier conseil municipal.

- Samedi 26 avril à 12 h 00 : Rassemblement annuel des Anciens Pompiers dans la salle des fêtes.

- Dimanche 27 avril : départ de la Roue Tourangelle

ÉTAT DES SIGNATURES - Compte-rendu du 29 mars 2014

| NOM et PRENOM | SIGNATURES |
|-------------------------|-------------------|
| CHAMPIGNY Michel | |
| MAINGAULT Nathalie | |
| FILLIN Alain | |
| FOUASSE Gerdina | |
| L'HERMINE Reynold | |
| VACHEDOR Claire | |
| ANDRÉANI Jean-Pierre | |
| THÉRET Christine | |
| LOIZON Jean-Pierre | |
| RICO Françoise | |
| BLANCHARD Emmanuel | |
| SAILLARD Laëtitia | |
| JACQUETTE Florent | |
| FILLIN Dolorès | |
| MEGOEUIL Vincent | |
| DE PUTTER Murielle | |
| BASSEREAU Michel | |
| MEGOEUIL Céline | |
| GUÉRIN Jean | |
| DRAULT Angélique | |
| DELOUZILLIERE Christian | |
| BARILLET Christian | |
| GOUZIL Lucette | |
| TERRASSIN Philippe | |
| PILOT Monique | |
| GALLAND Philippe | |
| GILLIOTTE Patricia | |